
État des détenus dans les maisons d'arrêt et de détention de la commune de Paris au 20 ventôse, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maisons d'arrêt et de détention de la commune de Paris au 20 ventôse, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 372;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30841_t1_0372_0000_6

Fichier pdf généré le 22/01/2023

tionnel. L'Anglais cherche encore à vous désunir, ce nouveau genre de perfidie est connu et déjoué, il nous a pourtant inquiété quand on nous a dénoncé une grande partie de nos députés à la Convention, on dit bien qu'ils n'ont pas l'énergie ni les lumières nécessaires pour être lancé dans la carrière immense d'une législation qui devait former un nouveau peuple, mais l'on ignore s'ils sont véritablement des traîtres, ainsi pour concilier notre horreur pour le crime avec la crainte d'être ultra-révolutionnaire nous nous bornons à inviter la Montagne de sécher ses marais qui l'empêchent de respirer un air pur ; soumettez au glaive de la loi ceux qui auraient déserté la cause du peuple, ménager cependant ceux dont la faiblesse du tempérament et la pusillanimité du caractère est peut-être le seul crime.

Nous finissons par vous inviter au nom de la liberté, de recommander aux représentans que vous avez envoyés dans ce Département pour y détruire tout ce qui peut gêner le développement de la philosophie et de la Raison, de séjourner dans les districts frontières, et de parcourir tous les défilés, et prendre avec les généraux toutes les mesures possibles pour rendre nos Termopyles orientales inaccessibles aux Piedmontais, car nous ne voulons plus de cette espèce d'animaux parmi nous, et il serait à souhaiter sous tous les rapports moraux, politiques et commerciaux de les pousser un peu plus loin. S. et F. Vive la Montagne. »

DUBOIS, JACQUEMARD, BHONTAND, REYMOND, PERROT, AUDY, ROCHE, HYLAIRES, CARTANAS fils, GRATIN.

54

Les administrateurs de la police de Paris envoient à la Convention l'état des détenus dans les maisons d'arrêt et de détention de cette commune, le 21 ventôse ; le total de ces détenus monte à 6,104 individus.

La Convention en ordonne l'insertion au bulletin (1).

[Commune de Paris. Etat arrêté le 20 vent. II] (2).

Noms des prisons	Nombre des détenus
Conciergerie	478
Hospice du ci-devant Evêché	106
Grande-Force	622
Petite-Force	301
Sainte-Pélagie	143
Madelonnettes	241
Abbaye	136
Bicêtre	787
A la Salpêtrière	481
Chambres d'arrêt, à la Mairie	87
Fermes	32
Luxembourg	489
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	438
Brunet, rue de Buffon	38

(1) P.V., XXXIII, 226-27. B⁴ⁿ, 22 vent.

(2) C 294, pl. 981, p. 21. Signé : HEUSSÉE, MICHEL, GODARD.

Les Picpus, fbg. Saint-Antoine	153
Réfectoire de l'Abbaye	91
Les Anglaises, rue de Loursine	110
Les Anglaises, rue Saint-Victor	118
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	230
Les Anglaises, fbg Saint-Antoine	56
Ecoissais, rue des Fossés Saint-Victor	91
Saint-Lazare, fbg. Saint-Lazare	541
Maison Mahay, rue du Chemin-Vert	87
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	50
Belhomme, rue Charonne n° 70.....	90
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	71

Total général 6 104

55

« Un membre [VOULLAND] observe que la Convention a rendu justice au patriote Courbis, maire de Nîmes ; que la cause de ce citoyen est celle de tous les patriotes du Midi, et qu'il est nécessaire de faire connoître le rapport qui a été fait relativement à cette affaire, par le comité de sûreté générale.

« La Convention a ordonné l'impression dudit rapport fait dans la séance d'hier, par le comité de sûreté générale » (1).

56

Le citoyen Piette demande une prolongation de congé de deux décades.

Cette prolongation est accordée (2).

[Rumigny, 16 vent. II] (3).

« Citoyen président,

La Convention nationale a bien voulu m'accorder un congé de 3 décades pour prendre à la campagne des remèdes qui jusqu'à ce moment n'ont encore pas produit beaucoup d'effet. On me fait espérer qu'on me tirera d'affaire, mais il faut une quinzaine de plus que le temps qui m'est donné ; je te prie donc, Citoyen président, de demander pour moi une prolongation de deux décades à la Convention nationale ; cette prolongation m'est indispensable pour que le congé que j'ai obtenu produise tout le fruit que j'en attendais.

Reçois, Citoyen président, l'assurance de mon respect. »

PIETTE.

57

Boucher, prêtre (4), renonce à la pension qui lui étoit accordée comme ayant déposé les lettres de prêtrise.

(1) Voir ci-dessus, 21 vent., n° 63. P.V., XXXIII, 227. Minute du p.-v. (C 293, pl. 955, p. 1). Décret n° 8411.

(2) P.V., XXXIII, 227.

(3) C 293, pl. 977, p. 13.

(4) De Montdidier.